Accord de traitement des données

Modèle pour les clients des applis Clearlane pour Jira et Confluence Cloud

Clearlane
clearlaneapps.com

Parties

Le Client (le « Responsable du traitement ») : l'organisation désignée dans le bloc de signature, qui utilise une ou plusieurs applis Clearlane sur son site Atlassian Cloud.

Clearlane (le « Sous-traitant ») : Maxime Ragionieri EI, entreprise individuelle immatriculée en France (SIREN 500 099 320), 40 rue Bourges, 72000 Le Mans, France, qui publie sous la marque Clearlane. Contact : hello@clearlaneapps.com.

Le présent accord de traitement des données (l'« Accord ») complète les conditions de licence de Clearlane (clearlaneapps.com/terms) et les conditions de l'Atlassian Marketplace sous lesquelles le Client utilise les applis (ensemble, le « Contrat »). Il fixe les stipulations exigées par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et, le cas échéant, par le RGPD britannique et la loi fédérale suisse sur la protection des données.

1. Fonctionnement des applis, et pourquoi c'est important

Les applis Clearlane sont construites sur Atlassian Forge et s'exécutent sur l'infrastructure d'Atlassian (« Runs on Atlassian »). Clearlane n'exploite aucun serveur. Les applis lisent le contenu Jira ou Confluence dans le site du Client, avec les droits de la personne qui les utilise (exceptions listées sur clearlaneapps.com/security), et gardent leurs enregistrements dans le stockage Forge d'Atlassian pour ce site. Les applis n'appellent aucun service hors d'Atlassian et n'envoient aucun contenu à Clearlane ni à un tiers. Clearlane n'a aucun accès technique au site du Client ni aux données que les applis y gardent.

En conséquence, Clearlane ne traite des données personnelles pour le compte du Client que par les applis, dont Clearlane écrit le code et qu'Atlassian exécute et héberge pour le site du Client. L'annexe 1 décrit ce traitement.

Les données que le Client garde dans Jira ou Confluence eux-mêmes relèvent de son propre contrat avec Atlassian et sont hors du champ de cet Accord.

Le support est lui aussi hors du champ de cet Accord : lorsque le personnel du Client contacte Clearlane (centre d'aide ou e-mail), Clearlane traite ses demandes, et toute capture d'écran ou tout fichier qu'il choisit de joindre, en tant que responsable du traitement, selon sa politique de confidentialité (clearlaneapps.com/fr/confidentialite), qui nomme les prestataires concernés et la durée de conservation des messages. Clearlane n'utilise les pièces jointes que pour répondre à la demande et ne les soumet jamais à son assistant d'IA. Le Client ne devrait envoyer au support que ce dont une demande a besoin, et aucune donnée de catégorie particulière.

2. Instructions

Clearlane ne traite les données personnelles que sur instruction documentée du Client, constituée par le Contrat, cet Accord et l'usage et le paramétrage des applis par le Client, y compris pour les transferts hors de l'Union, sauf obligation du droit de l'Union ou d'un État membre ; Clearlane en informe alors le Client au préalable, sauf si ce droit l'interdit. Clearlane informe immédiatement le Client si, selon lui, une instruction enfreint le droit de la protection des données.

3. Confidentialité

Clearlane est une entreprise individuelle sans salarié. La seule personne autorisée à traiter des données personnelles pour Clearlane est son exploitant, tenu à la confidentialité. Si Clearlane fait appel à une autre personne, celle-ci sera tenue à la confidentialité avant tout accès.

4. Sécurité

Clearlane applique les mesures techniques et organisationnelles de l'annexe 2, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement. Clearlane peut faire évoluer ces mesures sans réduire le niveau global de protection.

5. Sous-traitants ultérieurs

Le Client donne à Clearlane une autorisation générale de recourir aux sous-traitants ultérieurs listés à l'annexe 3. Clearlane informe le Client au moins 30 jours avant tout ajout ou remplacement, en mettant à jour sa liste et, si le Client le demande, par e-mail à son contact. Le Client peut s'y opposer pour des motifs raisonnables liés à la protection des données pendant ce délai ; à défaut de solution, il peut cesser d'utiliser l'appli concernée, l'obligation de Clearlane se limitant à coopérer à cette décision. Clearlane impose par contrat à chaque sous-traitant ultérieur des obligations de protection des données équivalentes à celles du présent Accord, notamment des garanties de sécurité suffisantes. Clearlane reste responsable envers le Client des obligations de ses sous-traitants ultérieurs. Lorsque le sous-traitant ultérieur est Atlassian, ses obligations sont fixées par les conditions publiées d'Atlassian, que Clearlane ne peut pas négocier individuellement.

6. Assistance

Compte tenu de la nature du traitement, Clearlane aide le Client : (a) à répondre aux demandes des personnes concernées, surtout en expliquant aux administrateurs du site du Client comment trouver, exporter ou effacer les données qu'une appli garde (elles sont dans le site du Client, qui peut donc agir directement) ; Clearlane transmet au Client toute demande reçue au sujet de ses données ; (b) pour la sécurité, la notification des violations, les analyses d'impact et les consultations préalables, en fournissant les informations dont il dispose.

7. Violations de données personnelles

Clearlane notifie au Client, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, toute violation de données personnelles touchant les données du Client, avec les informations alors disponibles (nature de la violation, catégories et nombre approximatif de personnes et d'enregistrements concernés, conséquences probables, mesures prises ou envisagées, point de contact), puis les complète au fur et à mesure. Clearlane signale aussi les incidents de sécurité à Atlassian selon ses règles pour les partenaires du Marketplace.

8. Suppression et restitution

À la désinstallation d'une appli, Atlassian supprime les données qu'elle gardait dans le site du Client à l'issue de sa durée de conservation. Avant de désinstaller, le Client peut exporter les fichiers de preuve (PDF ou CSV) des applis qualité.

9. Audits

Clearlane met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de l'article 28 du RGPD, dont cet Accord, ses politiques de sécurité et de confidentialité, ses réponses aux questionnaires de sécurité et, sur demande, la description des contrôles faits avant chaque version. Clearlane permet la réalisation d'audits et y contribue, y compris des inspections, par le Client ou un auditeur indépendant qu'il mandate, tenu à la confidentialité, moyennant un préavis d'au moins 30 jours, pendant les heures ouvrées, aux frais du Client et au plus une fois par an, sauf demande d'une autorité de contrôle ou violation de données. Les audits de l'infrastructure d'Atlassian relèvent des conditions et rapports propres à Atlassian.

10. Transferts hors de l'Union

Clearlane est établi en France et traite les données personnelles dans l'Union européenne. Ses sous-traitants ultérieurs peuvent traiter des données hors de l'Espace économique européen ; ces transferts reposent sur le cadre de protection des données UE–États-Unis ou sur les clauses contractuelles types de la Commission européenne, comme décrit à l'annexe 3. Les données que les applis gardent dans le stockage Forge suivent la localisation des données du site Atlassian du Client lorsque celui-ci l'a fixée.

11. Responsabilité, durée et primauté

La responsabilité au titre de cet Accord est soumise aux limites du Contrat, sauf lorsque la loi interdit une telle limite. Cet Accord s'applique tant que Clearlane traite des données personnelles pour le compte du Client. En cas de contradiction, cet Accord prime sur le Contrat pour la protection des données. Il est régi par le droit français, et les tribunaux du Mans sont compétents, sauf stipulation contraire du Contrat.

Signatures

Pour le Client	Pour Clearlane
Organisation :	Maxime Ragionieri EI (Clearlane)
Nom :	Nom : Maxime Ragionieri
Fonction :	Fonction : Exploitant
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Annexe 1 — Description des traitements

Objet	Fourniture des applis Clearlane utilisées par le Client.
Durée	Durée de la licence, puis jusqu'à la suppression prévue à l'article 8.
Nature et finalité	Par les applis : lecture du contenu Jira ou Confluence pour afficher les résultats ; conservation des enregistrements nécessaires à chaque appli (par exemple signatures, confirmations de lecture, fiches CAPA ou risques, résultats de tests, budgets) dans le stockage Forge d'Atlassian pour le site du Client ; caches de courte durée et compteurs d'usage ; rappels envoyés par les notifications propres à Jira ou Confluence.
Catégories de personnes concernées	Utilisateurs du site Atlassian du Client ; personnes citées dans ses enregistrements (par exemple responsables, approbateurs, lecteurs, testeurs).
Types de données	Identifiants de compte Atlassian ; noms affichés, dont les noms affichés à la signature ; dates et actions inscrites dans les pistes d'audit ; clés à sens unique salées des caches et compteurs ; mots de passe de signature gardés seulement sous forme d'empreinte scrypt salée dans le stockage secret d'Atlassian. Détail par appli : clearlaneapps.com/fr/confidentialite.
Catégories particulières	Aucune prévue. Le Client ne devrait pas en placer dans les enregistrements des applis.
Localisation	Infrastructure Forge d'Atlassian pour le site du Client (selon sa localisation des données lorsqu'elle est fixée).

Annexe 2 — Mesures techniques et organisationnelles

Architecture. 100 % Atlassian Forge, Runs on Atlassian ; aucun serveur Clearlane ; aucun appel hors d'Atlassian ; aucun contenu du Client copié, envoyé ou stocké hors d'Atlassian.

Chiffrement. Les données gardées par les applis sont dans le stockage Forge d'Atlassian, chiffrées au repos (AES-256) et en transit (TLS 1.2 ou plus) par Atlassian.

Contrôle d'accès. Atlassian authentifie les utilisateurs : l'authentification unique, la double authentification et la gestion des utilisateurs du Client s'appliquent. Les applis agissent avec les droits de la personne qui les utilise ; les quelques tâches exécutées avec l'accès propre de l'appli (par exemple les rappels quotidiens) sont listées dans la politique de sécurité et vérifient d'abord les droits de la personne. Chaque appli ne demande que les permissions qu'utilisent ses fonctions. Clearlane n'a aucun accès au site du Client et ne demande jamais de mot de passe, de jeton d'API ni d'autre secret.

Signatures électroniques. Les mots de passe de signature sont gardés seulement sous forme d'empreinte scrypt salée dans le stockage secret d'Atlassian ; la signature se bloque après plusieurs échecs.

Minimisation. Les caches ne gardent que ce qui vient d'être affiché, sous des clés à sens unique salées, de 10 minutes à 24 heures au plus selon l'appli ; les compteurs d'usage de 2 heures à 7 jours selon l'appli. Les applis qui gardent des identifiants de compte les déclarent à Atlassian chaque semaine et les effacent à la fermeture d'un compte.

Journalisation. Les journaux applicatifs ne contiennent que des compteurs techniques, jamais de contenu du Client. Les applis qualité tiennent une piste d'audit visible par le Client.

Développement sécurisé. Pour chaque version : tests automatisés de chaque parcours, essais sur un vrai site Atlassian, test d'accès avec un compte sans droits, revue de sécurité du code et audit des dépendances ; une nomenclature logicielle (CycloneDX) est gardée pour chaque version. Les dépendances sont de nouveau auditées chaque semaine.

Comptes et poste de travail. Authentification multifacteur sur les comptes Atlassian, Apple et Cloudflare qui permettent de modifier les applis, leur code ou le site ; poste de développement chiffré (BitLocker), système à jour et antivirus.

Failles et incidents. Signalement par le centre d'aide (« Report a security issue ») ou hello@clearlaneapps.com ; correction dans les délais de la politique de correction des failles d'Atlassian (critique : 10 jours) ; plan écrit de réponse aux incidents, dont le signalement à Atlassian et l'information des clients touchés.

Continuité. Les applis s'exécutent sur la plateforme d'Atlassian et continuent de fonctionner indépendamment des systèmes de Clearlane ; les données du Client restent dans son site ; le code source est gardé à deux endroits distincts et chiffrés.

Annexe 3 — Sous-traitants ultérieurs

Sous-traitant ultérieur	Service	Données	Localisation et garantie de transfert
Atlassian (Atlassian Pty Ltd et sociétés affiliées)	Exécute et héberge les applis (calcul et stockage Forge) pour le site du Client	Données gardées par les applis (annexe 1)	Régions du cloud Atlassian, selon la localisation des données du site lorsqu'elle est fixée ; cadre UE–États-Unis et clauses contractuelles types

Ne sont pas sous-traitants pour les données du Client : Cloudflare héberge le site clearlaneapps.com (données techniques des visiteurs seulement, aucun cookie) ; Brevo envoie les e-mails d'actualités uniquement aux personnes inscrites d'elles-mêmes. Aucun des deux ne reçoit de données des applis.

Les données du support et des licences, que Clearlane traite en tant que responsable du traitement selon sa politique de confidentialité (article 1), sont hors du champ de cet Accord : Atlassian, dans ce rôle distinct, fait fonctionner le centre d'aide de Clearlane et transmet les contacts des licences du Marketplace ; Apple héberge la messagerie de Clearlane (iCloud Mail) et Anthropic fournit l'assistant d'IA (Claude) avec lequel Clearlane prépare ses réponses, chacun selon ses propres conditions.